

Arrondissement de SAVERNE

COMMUNE DE OERMINGEN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 09 - Conseillers représentés : 04

Date de la convocation : 14 mars 2019

SEANCE DU 19 MARS 2019**Sous la présidence de M. SCHMIDT Simon, Maire.****Présents :**

M. SCHMIDT Simon, Maire ;
 Mmes SCHMITT Marie Anne - WITTMANN Katia, Adjoints ;
 Mmes BUCH Marie-Claire - GUINEBERT Véronique - MULLER Bénédicte - SCHMITT Patricia - MM. DAHLET Gilbert - KAPPES Jean-Marie, Conseillers.

Absents excusés :

M. FREYMANN Jean-Marie, Mme KAPPES Nadine, MM. KIRSCH Jean-Paul et NUSSLEIN Paul ayant donné pouvoir respectivement à Mme WITTMANN Katia, Mme SCHMITT Marie Anne, M. KAPPES Jean-Marie et M. SCHMIDT Simon ;
 Mme KIEFER Evelyne et M. HOFFMANN Thierry.

Secrétaire de séance : Mme WITTMANN Katia.

1. Adoption des comptes administratifs 2018

Monsieur le maire présente et commente les comptes administratifs 2018 des budgets :

1°) PRINCIPAL**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	603 291,35	G	883 733.99
	Section d'investissement	B	291 257.28	H	441 562.04
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	108 076.36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	123 881.43 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			1 018 430.06 = A+B+C+D		1 433 372.39 = G+H+I+J

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	603 291.35	= G+I+K	991 810.35
	Section d'investissement	= B+D+F	415 138.71	= H+J+L	441 562.04
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 018 430.06	= G+H+I+J+K+L	1 433 372.39

RESULTAT DE L'EXECUTION 2018				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	603 291,35	883 733,99	108 076,36	388 519,00
Investissement	291 257,28	441 562,04	-123 881,43	26 423,33
TOTAL	894 548,63	1 325 296,03	-15 805,07	414 942,33

2°) LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"

BUDGET DU LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG" EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2018				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	0,00	131.008,47	131.008,47
	Titres de recette émis	0,00	21.196,00	21.196,00
DEPENSES	Autorisation budgétaire	0,00	131.008,47	131.008,47
	Mandats émis	0,00	875,00	875,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent		20.321,00	20.321,00
	Déficit			
RESULTAT REPORTE	Excédent			
	Déficit		111.008,47	111.008,47
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit		90.687,47	90.687,47

RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	875,00	21.196,00	-111.008,47	-90.687,47
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET	875,00	21.196,00	-111.008,47	-90.687,47

3°) ACCUEIL PERISCOLAIRE

BUDGET DU PERISCOLAIRE				
EXECUTION DU BUDGET – RESULTAT DE L'EXERCICE 2018				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire	0,00	81.826,30	81.826,30
	Titres de recette émis	0,00	58.175,13	58.175,13
DEPENSES	Autorisation budgétaire	0,00	72.130,00	72.130,00
	Mandats émis	0,00	70.438,32	70.438,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	Excédent			
	Déficit		12.263,19	12.263,19
RESULTAT REPORTE	Excédent			
	Déficit		9.698,30	9.698,30
RESULTAT CUMULE	Excédent			
	Déficit		21.961,49	21.961,49
RESULTAT DE L'EXECUTION				
	Mandats émis	Titres émis	Résultat reporté	Résultat / solde
Fonctionnement	70.438,32	58.175,13	-9.698,30	-21.961,49
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET	70.438,32	58.175,13	-9.698,30	-21.961,49

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les comptes administratifs 2018 suivants :

- le budget principal ;
- le budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- le budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le maire s'est retiré au moment des votes.

2. Adoption des comptes de gestion 2018

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal, les budgets annexes du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Périscolaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget primitif principal, des budgets annexes du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Péri-scolaire,

- Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018, par le receveur pour le budget primitif principal, les budgets annexes du lotissement "La Colline du Hohberg" et de l'Accueil Péri-scolaire, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

3. Affectation des résultats 2018 du budget principal

Vu l'instruction budgétaire et comptable n° 96-078-M14 du 1er août 1996 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;

Vu l'arrêté des comptes de l'exercice 2018 du budget principal permettant de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part les restes à réaliser qui sont reportés au budget principal de l'exercice 2019 ;

Vu les dépenses nouvelles d'investissements ainsi que le solde d'exécution excédentaire inscrits au budget de l'exercice 2019,

Vu sa délibération de ce même jour approuvant le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 388.519,00 euros ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;

Constatant le solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté à hauteur d'un montant de 26.423,33 euros ;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget principal à hauteur d'un montant de 388.519,00 euros en réserves au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés",

Le Conseil Municipal d'Oermingen,

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 du budget principal soit un excédent de 388.519,00 euros, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
A - Résultat de l'exercice	280.442,64 €
B - Résultats antérieurs reportés	108.076,36 €
C - RESULTAT A AFFECTER : EXCEDENT	388.519,00 €
DEFICIT	-

D - Solde d'exécution d'investissement	-
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-
F - Besoin de financement	
AFFECTATION	388.519,00 €
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	388.519,00 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) R 002	
DEFICIT DE REPORT D 002	0,00 €

4. Fixation du taux des taxes 2019

Monsieur le maire propose la reconduction des taux des quatre taxes sans augmentation pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- Maintenir pour 2019 les quatre taxes directes locales à leur taux d'imposition de l'année précédente selon détail figurant au tableau suivant :

Nature des taxes	Taux 2018	Taux votés pour 2019
Taxe d'habitation	19,26	19,26
Taxe foncière bâti	12,00	12,00
Taxe foncière non bâti	55,41	55,41
Contribution Foncière des Entreprises	20,81	20,81

5. Adoption des budgets primitifs 2019

Monsieur le maire présente les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2019 :

1°) PRINCIPAL

	Dépenses totales	Résultat reporté		TOTAL SECTION
Fonctionnement	1.236.619,00			1.236.619,00
Investissement	908.000,00			908.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL SECTION
Fonctionnement	848.100,00	388.519,00		1.236.619,00
Investissement	881.576,67	26.423,33		908.000,00

2°) LOTISSEMENT "LA COLLINE DU HOHBERG"

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	450.000,00	90.687,47		540.687,47
Investissement	400.000,00			400.000,00

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	540.687,47			540.687,47
Investissement	400.000,00			400.000,00

3°) ACCUEIL PERISCOLAIRE

	Dépenses totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	76.630,00	21.961,49		98.591,49
Investissement	-			-

	Recettes totales	Résultat reporté	Affectation	TOTAL
Fonctionnement	98.591,49			98.591,49
Investissement	-			-

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les budgets 2019 suivants :

- le budget principal ;
- le budget annexe du lotissement "La Colline du Hohberg" ;
- le budget annexe de l'Accueil Périscolaire.

Le Conseil Municipal vote ces budgets :

- au niveau chapitre pour la section d'investissement / sans opération ;
- au niveau chapitre pour la section de fonctionnement / d'exploitation.

6. Gestion des ressources humaines

- **Recrutement d'un adjoint technique stagiaire**

Monsieur le maire précise que, conformément aux engagements pris avec le Pôle Emploi lors du renouvellement du dernier contrat aidé, Mme LEULIER Marguerite est embauchée en qualité d'adjoint technique stagiaire, à compter du 13 mars 2019, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28 heures.

Le conseil municipal en prend acte.

- **Indemnisation de stagiaires du périscolaire**

Dans le cadre de leur cursus BAFA, notre structure périscolaire accueille des stagiaires pendant une durée de une à deux semaines pour leur permettre de découvrir les activités exercées par les agents ayant en charge l'animation et l'encadrement des enfants.

A l'issue de son stage, l'intéressé peut bénéficier du versement d'une gratification dont le montant pourrait être fixé à 75,- € par semaine effective de présence. Le stage a une durée de une ou deux semaines, à raison de 5 jours hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Verser une gratification de 75,- € à Mme Océane SIEBERT, stagiaire, présente pendant une semaine du 11 février 2019 au 15 février 2019 ;
- Verser une gratification de 75,- € à Mme Bédia KARAYER, stagiaire, présente pendant une semaine du 18 février 2019 au 22 février 2019 ;
- Verser une gratification de 150,- € à Mme Océane SIEBERT, stagiaire, présente pendant deux semaines du 08 avril 2019 au 19 avril 2019 ;
- Charger Monsieur le maire de mandater ces dépenses à l'issue de la période de stage.

7. Travaux sylvicoles 2019

Monsieur le maire présente et commente le programme 2019 des travaux patrimoniaux préconisés par les techniciens de l'ONF.

Sont prévus des travaux sylvicoles (toiletage, dégagements...) dans plusieurs parcelles : cloisonnements d'exploitation dans différentes parcelles, toiletage après exploitation en parcelle 1, 2 et 19, etc... ainsi que divers travaux d'entretien du parcellaire.

Les travaux d'infrastructure sont composés de diverses opérations d'entretien de la voirie et de fauchage des accotements aux abords de la parcelle 22.

Le montant total de ce programme 2019 est estimé à 8.470,- € HT, hors honoraires et frais d'assistance à la gestion.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Différer les travaux d'infrastructures, qui seront repris dans le cadre du projet de parc éolien en forêt communale ;
- Limiter le montant total des travaux sylvicoles à une dépense de 3.490,- € ;
- Déléguer Monsieur le maire pour signer et approuver la réalisation de ce programme, par la voie de conventions ou de devis.

8. Adoption de devis

- **Curage de fossés**

Monsieur le maire détaille le devis relatif aux travaux de curage de fossés et de pose de buses en forêt communale, aux abords de la mare pédagogique.

Après étude de l'offre de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 05 mars 2019 par la société PAUL Claude, relatif aux travaux de curage de fossés et de pose de buses,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de :

- Adopter le devis de la société PAUL, relatif à ces travaux de curage de fossés et de pose de buses, pour un montant HT de 2.969,- €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

- **Equipement informatique**

Monsieur le maire détaille le devis relatif à l'acquisition d'un nouvel équipement informatique avec imprimante.

Après étude des offres de prix,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 23 février 2019 par le magasin DARTY, relatif à la fourniture d'un ordinateur,

Vu le devis descriptif et estimatif, dressé le 18 mars 2019 par la société DistriPhoto, relatif à la fourniture d'une imprimante à haute performance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- Adopter le devis du magasin DARTY, pour la fourniture d'un micro-ordinateur d'un montant HT de 833,33 €,
- Adopter le devis de la société DistriPhoto, pour la fourniture d'une imprimante d'un montant HT de 2.155,85 €,
- Inscrire ces dépenses en section d'investissement du budget principal,
- Autoriser Monsieur le maire à signer tout document utile.

9. Adoption du règlement intérieur du périscolaire

Madame l'adjoint au maire présente le bilan 2018 de la fréquentation du périscolaire, qui a progressé en nombre d'enfants (680 enfants), en nombre d'heures (13.537 heures) et en recettes (27.956,41 euros).

Elle commente également le projet d'actualisation du règlement intérieur de l'accueil périscolaire, prenant en compte les nouveaux rythmes scolaires.

Considérant le projet de règlement intérieur de l'accueil périscolaire « Les Ecureuils »,

Vu les modifications générées par les nouveaux rythmes scolaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Adopter le nouveau règlement intérieur du périscolaire,
- Fixer la date d'effet au 1^{er} janvier 2019,
- Charger Monsieur le maire de l'application dudit règlement.

10. Adhésion au Parc Régional des Vosges du Nord

Monsieur le maire présente la nouvelle politique du Parc régional des Vosges du Nord, qui ouvre ses statuts à des communes « associées », situées en dehors du territoire classé Parc naturel régional et sensibles aux orientations de développement de la charte du Parc, pour leur permettre d'adhérer au SYCOPARC.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord et de demander l'adhésion de la commune au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée du Parc.

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 333-1 portant sur les parcs naturels régionaux modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional ;

Vu la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord du 23 juin 2018 portant modification statutaire et instaurant le statut de commune associée du Parc ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord ;

Considérant la continuité écologique du ban communal, du cours d'eau de l'Eichel et de la forêt avec le périmètre actuel du Parc naturel régional des Vosges du Nord,

Considérant le projet local de réhabilitation et de rénovation des logements vacants, typiques de l'Alsace-Bossue, en cohérence avec la Charte du Parc,

Considérant la volonté de la commune d'adhérer au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée du Parc,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Approuver sans réserve la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
- Demander l'adhésion de la commune de Oermingen au Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord en qualité de commune associée du Parc,

- Autoriser Monsieur le maire à prendre toutes dispositions nécessaires et à signer toutes pièces utiles à l'application de la présente décision,
- Désigner Monsieur NUSSLEIN Paul, 1^{er} adjoint au maire, comme représentant de la commune pour siéger à l'assemblée générale des délégués du SYCOPARC.

11. Divers

- **Gestion des emprunts**

Monsieur le maire précise que la bonne situation actuelle de la trésorerie communale permet d'envisager le remboursement anticipé d'un prêt à taux d'intérêts élevé, afin de réduire la charge financière pesant sur le budget principal.

Les différents emprunts feront l'objet d'une analyse détaillée afin de quantifier le potentiel de gains financiers et estimer le montant des pénalités dues pour remboursement anticipé de l'emprunt prévu par les dispositions contractuelles.

Le conseil municipal en prend acte.

- **Optimisation des contrats énergie**

Monsieur le maire détaille le projet de mutualisation de la renégociation des contrats d'énergie, qui est initié par la Communauté de Communes de l'Alsace-Bossue.

Le bureau d'étude et de conseil « Studen », spécialisé dans l'achat d'énergie, propose une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés relatifs à l'énergie (électricité...) et une optimisation des contrats d'achat énergétiques.

L'intérêt de la collectivité porte sur l'achat de l'énergie électrique à son juste prix avec une alimentation sécurisée et dans le respect des textes réglementaires.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

- **Participation à un investissement**

Monsieur le maire rappelle l'investissement réalisé lors de l'acquisition de matériels informatiques pour la mairie, comprenant un ordinateur et une imprimante performante, qui pourront être utilisés également par les associations locales.

Le comité du Photo Club d'Oermingen, principal demandeur, a validé le principe d'une participation financière à cet investissement.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Fixer le montant total de la participation du Photo Club d'Oermingen à 2.900,- € (deux mille neuf cent euros),
- Charger Monsieur le maire de l'émission du titre de recette.

- **Autres divers**

Les conseillers municipaux évoquent les points suivants :

- Installation, en forêt communale, du mat de mesure des vents du futur parc éolien « Sarre-et-Eichel »,
- Matérialisation d'un passage piéton au droit de la sortie des villas d'accueil familial,
- Ralentissement de la circulation par le stationnement des véhicules sur la chaussée,
- Nettoyage mécanisé des voiries communales,
- Sécurisation des abords de la maison menaçant ruine,
- Recrutement d'un contrat en alternance pour l'accueil périscolaire,
- Rejet des demandes de subventions formulées par les associations n'ayant pas un siège social local,
- Invitation à l'audition des élèves de l'école intercommunale de musique,
- Passage des motards pour la collecte « Une Rose... Un Espoir... »...

SCHMIDT Simon			
NUSSLEIN Paul	Absent excusé	SCHMITT Marie Anne	
MICHELS Katia		BUCH Marie-Claire	
DAHLET Gilbert		FREYMANN Jean-Marie	Absent excusé
GUINEBERT Véronique		HOFFMANN Thierry	Absent excusé
KAPPES Jean-Marie		KAPPES Nadine	Absent excusé
KIEFER Evelyne	Absent excusé	KIRSCH Jean-Paul	Absent excusé
MULLER Bénédicte		SCHMITT Patricia	